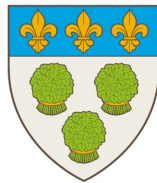




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi treize décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

Conseillers votants : 33

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Jeanne DUCLOUX, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Philippe GUIRAUDON, M. Hervé HERRY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Jean-Marie MBELO, M. Luc VOCANSON, M. Steve DUMONT, Mme Sylvie MALIER, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Mme Agnès BRENIER , M. Valentin LAMBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Aurélie BLANCHARD à M. Sébastien LECORNU
M. Philippe CLERY-MELIN à Monsieur Johan AUVRAY
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Nathalie ROGER à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Brigitte LIDÔME à M. Steve DUMONT
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Marie-Laure HAMMOND
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. FRANCOISE

N° 167/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Décisions prises dans le cadre des délégations - Compte rendu

Décisions prises dans le cadre des délégations - Compte rendu

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Commune de VERNON

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°360/2018 du Conseil Municipal
du 7 décembre 2018,

Considérant l'obligation de présenter en Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions suivantes :

- 1) Décision n°0169/2019 - Signature d'une convention avec l'éducation nationale relative à la mise en œuvre du dispositif "petits déjeuners" dans les écoles publiques.
- 2) Décision n°0170/2019 - Signature d'une convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) dans le but de faire bénéficier SNA et la ville de Vernon des certificats d'économie d'énergie (CEE).
- 3) Décision n° 0171/2019 - Signature d'une convention d'accès à « Mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocations familiales.
- 4) Décision n°0172/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de la Villa Castelli au profit du Cabinet immobilier NORMAND'IMMO afin d'organiser leur réunion le 22/10/2019. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation.
- 5) Décision n°0173/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de l'Espace Simone Veil au profit de la Direction solidarité autonomie du Département de l'Eure afin d'organiser une manifestation sur le thème « Promouvoir le bénévolat » le 27/09/2019.
- 6) Décision n°0174/2019 - Signature de la convention de servitude entre GrDF et la Ville de Vernon pour la distribution publique de gaz signée le 06/06/2014 pour la route d'Ivry à Vernon.
- 7) Décision n° 0175/2019 - Signature d'une convention relative au partenariat entre la ludothèque de Vernon et le lycée professionnel Georges Dumézil afin de promouvoir l'accès au jeu pour tout public à travers différentes actions.
- 8) Décision n°0176/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de l'Espace Simone Veil au profit de l'association France Terre d'asile afin d'organiser un atelier pour les bénéficiaires du projet FAAR (France Accueil Accompagnement Réinstallés) le 24/09/2019.
- 9) Décision n°0177/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de l'Espace Simone Veil au profit de l'association Club Vernon Scrabble afin d'organiser des tournois de scrabble le 12/10 et le 09/11/2019.
- 10) Décision n°0178/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la salle des mariages à l'hôtel de ville de Vernon au profit de l'association Les Enfants du Mékong afin d'organiser une rencontre « ciné-débat » le 05/10/2019.
- 11) Décision n°0179/2019 - Autorisation de la mise à disposition de la salle des mariages à l'hôtel de ville de Vernon au profit de l'association AVF Vernon afin d'organiser un cocktail de bienvenue aux nouveaux arrivants de Vernon le 22/11/2019.
- 12) Décision n°0182/2019 - Acceptation d'un don d'actes notariés de plans concernant « Le Froc de Launay » à la Chapelle Réanville et une propriété à Vernonnnet (1848-1920), un plan recensant les biens immeubles de M. Delorme à Giverny (1825) et un procès-verbal de délimitation de la commune d'Andé avec un plan (1823).



- 13) Décision n°0183/2019 - Autorisation de la mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison le Temps Jadis au profit de Monsieur Vladimir SHESTAKOV afin d'organiser une exposition du 07 au 20/10/2019.
- 14) Décision n°0184/2019 - Autorisation de la mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison le Temps Jadis au profit de l'association HARRY ELIOTT CLUB afin d'organiser une exposition du 31/10 au 11/11/2019.
- 15) Décision n°0185/2019 - Autorisation de la mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison le Temps Jadis au profit de l'association ATELIER DU MARDI afin d'organiser une exposition du 15/11 au 01/12/2019.
- 16) Décision n°0186/2019 - Autorisation de l'utilisation de la petite école située au Hameau de Normandie à Vernon au profit de l'association HAMEAU DE NORMANDIE afin d'organiser des activités de loisirs les 31/10 et le 16/11/2019.
- 17) Décision n°0187/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de la Villa Castelli au profit du Cabinet Carpentier-Square Habitat afin d'organiser leurs réunions les 16/11/2019 et 07/12/2019. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100€ par jour d'occupation
- 18) Décision n°0188/2019 - Signature d'un avenant n°5 au marché 2017-001 « Accord-cadre relatif aux gros travaux publics » avec les sociétés EIFFAGE ROUTE OUEST à PETIT COURONNE (76), EUROVIA à SAINT ANDRE DE L'EURE (27), COLAS - à VAL DE REUIL (27). Le présent avenant consiste à modifier l'article 1.4 « Forme de marché » il est sans incidence financière sur le marché, le montant maximum du marché reste inchangé.
- 19) Décision n°0189/2019 - Signature d'un marché 2019/064 - Marché de travaux aménagement bords de Seine Rive gauche Amont avec les entreprises suivantes ;
 - Lot 1 - GAGNERAUD : Voirie, assainissement (solution de base) pour un montant de 1.128.261,45 € HT soit 1.353.913,74 € TTC
 - Lot 2 - LESENS ELECTRICITE : Réseaux divers pour un montant de 172.291,40 € HT soit 206.749,68 € TTC
 - Lot 3 - STEEV : Mobilier, équipements et plantations pour un montant de 223.277,27 € HT soit 267.932,72 € TTC.
- 20) Décision n°0191/2019 - Déclaration sans suite du marché 2019/039 « Accord-cadre portant sur la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du groupe scolaire du Moussel de la Ville de Vernon » suite à un risque de dépassement du seuil de la procédure adaptée.
- 21) Décision n°0193/2019 - Signature d'un marché 2019/061 « Maintenance et abonnement de l'espace citoyens » conclu avec la société ARPEGE à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44), pour une durée de 4 ans avec reconduction tacite annuelle. Le montant annuel du marché est de 12 840,41 € HT soit 15 408,49 € TTC ce qui représente pour la durée du marché 51 361,64 € HT soit 61 633,98 € TTC.
- 22) Décision n°0194/2019 - Autorisation de l'utilisation de la petite école située au Hameau de Normandie à Vernon au profit de l'association Normandie Guinée afin d'organiser une réunion du 06/12 au 07/12/2019.
- 23) Décision n°0197/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de l'Espace Simone Veil au profit de l'association l'UTAS Est de Vernon afin d'organiser une réunion le 18/11/2019.
- 24) Décision n°0198/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de l'Espace Simone Veil au profit de la Direction solidaire autonomie du Département de l'Eure afin d'organiser une formation sur le thème « Comprendre l'isolement » le 19/11/2019.

- 25) Décision n°0199/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de l'Espace Simone Veil au profit de l'association « J'EXISTE » afin d'organiser des ateliers sur le thème « Trouble du spectre autistique » les samedis 16 et 30/11/2019 et 11/01 et 08/02/2020.
- 26) Décision n°0200/2019 - Autorisation de la mise à disposition de salles de l'Espace Simone Veil au profit de l'association « Les Mousseillons de l'école du Moussel » afin d'organiser des ateliers sur un « Loto » le 17/11/2019.
- 27) Décision n°0204/2019 - Signature d'une convention de mise à disposition des locaux en mezzanine de la Salle Jacques Brel avec l'association « Planète Sciences Normandie à Caen (14) pour une durée de 3 ans.
- 28) Décision n°0205/2019 - Autorisation de l'utilisation d'une salle de l'espace Bourbon Penthièvre au profit de l'association « Club des Commerçants de Vernon » pour une durée de 1 an afin de lui permettre d'effectuer uniquement du stockage.
- 29) Décision n°0206/2019 - Acceptation d'un remboursement suite au vandalisme du 29/01/2018 de 2 caméras nomades installées rue Georges André pour un montant de 384 €.
- 30) Décision n°0207/2019 - Acceptation d'un remboursement d'un montant de 9037,84 € suite à la crue de la Seine survenue le 28/06/2016 ayant provoquée des inondations sur l'Esplanade Jean-Claude ASPHE.
- 31) Décision n°0215/2019 - Prélèvement d'un crédit de 20 000€ au chapitre 022 pour « dépenses imprévues » pour être imputé au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».
- 32) Décision n°0216/2019 - Autorisation de l'utilisation des locaux de l'école primaire Pierre Bonnard au profit des enseignants de l'éducation nationale pour une réunion avec les parents d'élèves le 16/11/2019.

Hors commission

Dossier non présenté en commission

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du

recours gracieux).